

rejeté

SÉNAT

le 18 mai 1964.

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1964 - 1965

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*ratifiant le décret n° 63-1186 du 29 novembre 1963
qui a modifié le tarif des droits de douane
d'importation.*

*Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en pre-
mière lecture.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 mai
1965.

Le Président,
Signé: André MÉRIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 703, 1244 et in-8° 299.

Sénat : 97 et 141 (1964-1965).